

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Mothers California Gold Brazilian Carnauba Cleaner Wax

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 05701, 05702, 05704, 05705, 35701

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Soins de voiture

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Société
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Non classé.

Éléments pour les étiquettes

Mot indicateur
aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs
Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

- Aucune.

Autres informations

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Solvant naphténique et paraffinique	64742-47-8	25-50	-	-
Kaolin calciné	66402-68-4	< 10	-	-
Acide stéarique	57-11-4	< 10	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants Aucun à notre connaissance.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.

Dangers spécifiques du produit La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique

Aucune.

Sensibilité à une décharge statique

Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec les yeux. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Se reporter à la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection personnelle.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec les yeux.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Oxydants forts. Acides forts.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Acide stéarique 57-11-4	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter TWA: 3 mg/m ³ respirable particulate matter	-	-

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Gants de protection.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
-------------------	--

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	Liquide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Fragrance.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	110 °C / 230 °F	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	> 105 °C / > 221.3 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	3000-4000 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%)	<15
-------------------	-----

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	donnée non disponible
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Ne pas congeler.

Produits incompatibles Oxydants forts. Acides forts.

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Renseignements sur le produit

Inhalation

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. L'inhalation du brouillard peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec les yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Ingestion

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvant naphtéinique et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun à notre connaissance.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne devrait pas être un sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.

Cancérogénicité

Ne contient aucun ingrédient en une quantité supérieure aux quantités à déclarer indiquées comme carcinogènes

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

STOT - exposition unique

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition unique.

STOT - exposition répétée

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.

Effets sur les organes cibles

Appareil respiratoire. Yeux. Peau.

Risque d'aspiration

Aucun des ingrédients n'est connu pour représenter un danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Solvant naphtéinique et paraffinique 64742-47-8		LC50: 45 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)

Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible.
Bioaccumulation	Pas d'information disponible.
Mobilité	Pas d'information disponible.
Autres effets nocifs	Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides.
Codes de déchets dangereux de la Californie	331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
TMD	Non réglementé
MEX	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sans objet
Polluants organiques persistants	Sans objet
Déchet dangereux	

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Kaolin calciné	Y23
Acide stéarique	Y34

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable)	Sans objet
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
 LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Kaolin calciné	66402-68-4	<10	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Kaolin calciné	X		X	X	X
Morpholine	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Danger pour la santé 1 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques N/A

HMIS Danger pour la santé 1 Inflammabilité 1 Danger physique 0 Précautions individuelles B

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018
Date de révision 31-août-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique